

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-huit janvier à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BAYRAC Olivier ; BOGAERT Béatrice ; BRIARD Marion ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; GILLARD Thierry ; JOIMEL Christine ; LEMAIRE Rodrigue ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; MEZIERES Sandrine ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno ; VENTE Michel.

Absents : ANQUETIL Gérard ; SAVORGNAN Frédéric (arrivé en cours de séance)

Pouvoirs : CHAPITEAU Stéphanie à MEZIERES Sandrine ;
LERICHEUX Elisabeth à JOIMEL Christine ;
MOISSON Stéphanie à BRIARD Marion

Secrétaire : BOGAERT Béatrice

SALLE POLYVALENTE – REFECTION DU SOL SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTION - 2016-01-01

Monsieur le Maire informe les élus que des devis sont en cours de réalisation pour la réfection du sol de la salle polyvalente ;

Il demande l'autorisation au conseil de faire diverses demandes de subvention à tout organisme ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 17 voix pour ;

Autorise le Maire à faire les demandes de subventions.

CONVENTION D'UTILISATION DU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION - 2016-01-02

L'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, prévoit que les centres de gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités territoriales et établissements qui le demandent, en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacances d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Par délibération du 14 décembre 2009, le conseil d'Administration du centre de gestion du calvados a décidé l'ouverture du service de remplacement – missions temporaires – à l'ensemble des filières de la fonction publique.

Une convention doit être établie entre les deux parties, d'une part le Centre de Gestion et d'autre part la collectivité.

La collectivité de Fontenay le Marmion a fait appel au centre de gestion notamment pour le remplacement du personnel de l'APC et la convention est devenue caduque.

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention jusqu'en 2021 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 17 voix pour,

Accepte que Monsieur le Maire signe cette convention.

AVENANT SCF SALLE MULTI-ACTIVITES - 2016-01-03

Dans le cadre de la construction de la Salle Multi-activités l'entreprise d'électricité SCF a réalisé des travaux supplémentaires, un avenant doit être signé; Le montant du marché passerait donc de 51 981.40 € à 53 644.93 €.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cet avenant ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 17 voix pour,

Donne l'autorisation au Maire de signer cet avenant.

SALLE MULTI-ACTIVITES – DEVIS PROTECTION DES MURS - 2016-01-04

Dans le cadre de la construction de la Salle Multi-activités un devis pour la protection des murs est proposé pour un montant de 1 745.70 € TTC ;

Il s'agit d'installer des bandes de protection en pvc de 15 cm de largeur à 80 cm du sol sur 45 mètres linéaires ;

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer ce devis ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 19 voix pour

Donne l'autorisation au Maire de signer ce devis.

QUESTIONS DIVERSES :

RAM DEMANDE DE SALLE : Le relais Assistantes Maternelles demande la mise à disposition d'une salle pour faire des ateliers ½ journée un vendredi tous les 15 jours. L'ensemble du conseil est d'accord pour prêter la salle multi-activités.

SALLE MULTI-ACTIVITES :

LOCATION : La question est posée de savoir si une exception peut être faite pour mettre à disposition des élus à titre gracieux la salle multi-activités. La réponse majoritaire des conseillers présents est non, pour éviter toute controverse et afin de respecter l'équité entre tous les futurs locataires et les habitants et enfin pour rester dans la légalité.

L'ENTRETIEN et la gestion des clefs, l'état des lieux seront confiés au personnel remplaçant, au moins jusqu'en mai 2016, en fonction de la reprise ou non du personnel titulaire. Le planning de ce personnel remplaçant sera modifié avec une augmentation des heures de travail.

TRAVAUX : Il y a eu une réunion avec l'architecte et les entreprises ce 27 janvier. Il reste des malfaçons. Un devis pour la peinture va être demandé et les travaux seront à la charge de l'entreprise défallante.

REGLEMENT : Le règlement toujours en cours d'élaboration sera envoyé aux élus par voie électronique. La discussion s'engage sur la mise en place d'une astreinte pour les week-ends de location.

SMICTOM PLATE-FORME DE COMPOSTAGE : Une cérémonie de pose de la première pierre est organisée le mercredi 3 février 2016 à 14 h.

SYNDICAT D'EAU : des travaux de renforcement de canalisation route de Rocquancourt et Rue de la République sont prévus, ainsi que des branchements rue de l'Espérance.

FUSION INTERCOMMUNALE : Les élus des intercommunalités ont reçu les membres du cabinet chargé de l'Etude pour la fusion. Chacun a exprimé ses attentes, ses inquiétudes.

FLASH INFOS : Madame EVEN informe les élus que le prestataire qui réalisait le bulletin annuel a cessé ses activités et qu'elle prospecte afin de trouver un nouveau prestataire.

TROMPETTISTE : Le musicien n'est pas disponible pour la fête de la musique, une autre date sera retenue pour son concert.

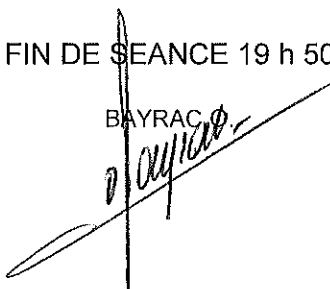
COMMISSION TRAVAUX : Une réunion est programmée pour jeudi 4 février 18 h 00.

FIN DE SEANCE 19 h 50

ANQUETIL G.
Pouvoir à SAVORGNAN F.)



BAYRAC



BOGAERT B.

BRIARD M.



EVEN S.



LEMAIRE R.

CHAPITEAU S.
(pouvoir à MEZIERES S.)



GILLARD T.



LE RICHEUX E.



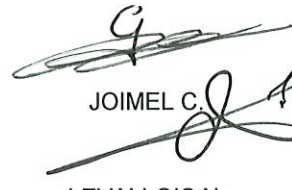
MEZIERES S.



SENK M.



DUMENIL G.



JOIMEL C.



LEVALLOIS N.



MOISSON S.
(pouvoir à BRIARD M.)



VANDERMEERSCH B.



LOUWARD H.



SAVORGNAN F.

(arrivé en cours de séance)



VENTE M.

